



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

OBJET : 00-0 - VOUU DU GROUPE PS ET LES VERTS et MOTION DU GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES - CONCERNANT LA FERMETURE DE CLASSES ET LA SUPPRESSION DE POSTES D'ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE D'ANTIBES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

847-11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie, 22 AVR. 2011
Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 22 AVR. 2011

Pour le Maire,

Le Directeur Général des
Services

Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 avril 2011

Le vendredi 15 avril 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/04/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE
Mme Monique CANOVA à M. Jean LEONETTI
Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-0 - VŒU DU GROUPE PS ET LES VERTS et MOTION DU GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES
- CONCERNANT LA FERMETURE DE CLASSES ET LA SUPPRESSION DE POSTES D'ENSEIGNANTS DANS LES
ÉCOLES DE LA VILLE D'ANTIBES

Commission(s) :

Les Groupes « La Gauche et l'Écologie pour Antibes Juan-les-Pins » et « PS et les Verts » ont déposé une motion et un vœu portant sur la fermeture de classes et suppression de postes d'enseignants dans les écoles de la Ville d'Antibes, dont les textes suivent :

Motion du Groupe « La Gauche et l'Écologie pour Antibes Juan-les-Pins » :

Cette année, les établissements scolaires de notre commune subissent encore une fois, les mesures drastiques de casse du service public d'éducation engagées nationalement par votre majorité. Ce sont 16 000 postes d'enseignants supprimés et 3 000 classes d'écoles élémentaires qui vont être fermées dans notre pays.

Dans notre ville, ce sont 3 fermetures de classes élémentaires annoncées La Tournière, La Fontonne et Juan Gare et un blocage dans une maternelle obtenu après la mobilisation des parents d'élèves.

Après avoir envoyé un courrier à M. Roux, adjoint à l'éducation, le 30 mars, nous vous proposons la motion suivante :

« Réuni en séance le 15 avril 2011, le Conseil Municipal refuse les fermetures programmées d'une classe élémentaire à La Tournière, à La Fontonne et à Juan Gare.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Député-Maire, Jean Leonetti, d'intervenir dans les plus brefs délais auprès de l'Inspection Académique pour porter ce refus et garantir de bonnes conditions d'accueil et de réussite dans le service public d'éducation aux enfants de notre ville »

Vœu du Groupe « PS et les Verts » :

« Nous tenons à apporter tout notre soutien aux parents d'élèves qui se mobilisent dans les écoles des Alpes-Maritimes contre les fermetures de classe et les suppressions de poste.

De plus en plus d'élèves et de moins en moins d'enseignant(e)s ont pour conséquence des classes surchargées et des conditions d'étude et de travail dégradées.

Des postes d'enseignants et des classes supprimés, ce sont les générations futures à qui notre pays ne donnera plus les moyens d'un apprentissage correct.

Le Service Public d'Éducation, acquis essentiel de notre modèle social à la française, et terreau fondateur de l'égalité Républicaine, est menacé par les mesures gouvernementales.

En tant que Député vous avez voté la RGPP et le budget de l'Education Nationale, Il est temps de mettre fin à cette logique comptable au mépris de la réalité et des générations futures.

Bien que l'Inspection Académique prévoit une augmentation des effectifs, elle annonce des fermetures de classes.

L'assemblée délibérante émet le vœu que le gouvernement et les services déconcentrés de l'Etat reviennent sur les suppressions de postes dans les écoles de la ville d'Antibes où des augmentations d'effectifs sont prévus. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que les fermetures de classes des écoles maternelles et élémentaires de la Ville d'Antibes, pour la rentrée scolaire 2011/2012, font partie des préoccupations de la Municipalité,

CONSIDERANT que dès l'annonce des fermetures de quatre classes (Doumer, la Tournière, la Fontonne et Juan Gare) la Municipalité est immédiatement intervenue auprès du CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) afin de provoquer une réunion d'urgence,

00-0 - VŒU DU GROUPE PS ET LES VERTS et MOTION DU GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE POUR ANTIBES
- CONCERNANT LA FERMETURE DE CLASSES ET LA SUPPRESSION DE POSTES D'ENSEIGNANTS DANS LES
ÉCOLES DE LA VILLE D'ANTIBES

Commission(s) :

CONSIDÉRANT qu'une demande de surseoir à la fermeture de la classe de l'école maternelle Paul Doumer, dont les prévisions démographiques sont stables (27 élèves par classe), a été faite auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pu obtenir de l'Inspecteur d'Académie, suite à cette réunion, la non fermeture de l'École Paul Doumer compte tenu de son effectif stable,

CONSIDÉRANT qu'un blocage a été sollicité concernant la fermeture des trois classes élémentaires (La Tournière, La Fontonne et Juan Gare), dont la prévision, pour la rentrée prochaine, de moyenne par classe, est en baisse, en attendant de disposer de chiffres prévisionnels fiables,

CONSIDÉRANT que la Municipalité maintiendra sa vigilance sur l'évolution possible de ces secteurs en fonction des opérations immobilières en cours ou à venir sur certains de ces quartiers qui pourraient abonder de manière significative les effectifs scolaires et qu'elle ne manquera pas d'intervenir auprès de l'Inspection Académique, si les chiffres prochainement en sa possession ne justifiaient pas la fermeture desdites classes,

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage ainsi à veiller à ce qu'il n'y ait pas de classe en surnombre de manière à maintenir de bonnes conditions de travail pour les enseignants et les enfants,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A la majorité par 43 voix POUR sur 48 (5 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **REJETTE** la motion et le vœu présentés par les Groupes « La Gauche et l'Écologie pour Antibes Juan-les-Pins » et « PS et les Verts » sur la fermeture de classes et suppression de postes d'enseignants dans les écoles de la Ville d'Antibes.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Motion 00-A - vœu du Groupe PS et les Verts concernant la fermeture de classes et la suppression de postes d'enseignants dans les écoles de la Ville d'Antibes -

Date de transmission de l'acte : 22/04/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 22/04/2011

Numéro de l'acte : DCM847-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110415-DCM847-11-DE

Date de décision : 15/04/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.4. Vœux et motions